

TRAITÉ  
HISTORIQUE

DE L'ÉTABLISSEMENT  
ET  
DES PRÉROGATIVES  
DE L'ÉGLISE DE ROME  
ET  
DE SES EVESQUES.

PAR MONSIEUR MAIMBOURG.



A PARIS,  
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY, Imprimeur  
du Roy, rue Saint Jacques, aux Cicognes.

---

M. DC. LXXXV.  
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.



AU ROY.



I R E,

*L'UN des plus grands obstacles  
qui s'opposent à la réunion des Pro-  
à iij*





TRAITE HISTORIQUE  
DE L'ETABLISSEMENT  
ET DES PREROGATIVES  
DE L'EGLISE DE ROME  
ET DE SES EVESQUES.

---

CHAPITRE I.

*Le dessein & le plan de cét Ouvrage,  
& le principe sur lequel il roule.*



POUR conserver un Estat  
dans la paix & la tran-  
quilité qui doit établir le  
bonheur des sujets, selon  
la fin que la vraye Politique se propo-

A

## DES MATIERES.

résurrection, 156. & suiv.	plus fortement cette doctrine, 300
Déclare hérétique l'opinion de Jean XXII. 158	
Appelle de la Bulle <i>Unam Sanctam</i> de Boniface VIII. au Concile, 276. 277	Z
Soustitue la superiorité du Concile sur le Pape. 297	
Est louée par le Pape lors mesme qu'elle soustitue le	LE Pape Zacharie ne dépoussa point le Roy Childeric, & ne transporta point la Couronne à Pepin, 338. & suiv.

### EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

**P**AR Lettres Patentes du Roy données à Paris le 17. Juillet 1684. signées LE PETIT, & scellées du grand Sceau de cire jaune, il est permis à Sebastien Mabre-Cramoisy Imprimeur du Roy, & Directeur de son Imprimerie Royale, d'imprimer un Livre intitulé, *Traité historique de l'établissement & des prérogatives de l'Eglise de Rome & de ses Evêques*, composé par Monsieur Maimbourg, & ce durant le temps & espace de six années consecutives, à compter du jour que ledit Livre aura esté achevé d'imprimer. Avec défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre, sous quelque prétexte que ce soit.

*Registré sur le Livre de la Communauté des Marchands Libraires & Imprimeurs de Paris.*

Achévé d'imprimer pour la premiere fois le dernier jour d'Octobre 1684.